

**2016\_CT2\_333**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2016**

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à de BUSSCHERE Charlotte – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROLANDO Christian donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

**Secrétaire de séance** : Loïc GACHON

**Monsieur Arnaud MERCIER** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_333-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Environnement**

■ Séance du 8 décembre 2016

**06\_1\_00**

■ **Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2016**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**

**Environnement, développement durable, agriculture et forêt**

■ **Séance du 15 décembre 2016**



■ **Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2016**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les anciens EPCI avaient choisi d'adhérer les années précédentes à plusieurs associations présentant différents intérêts en matière d'Environnement.

Au titre de la Délégation Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques et en lien avec les Conseils de Territoire, un recensement de ses différentes associations a été réalisé. Afin de conserver le partenariat engagé entre ces associations et les territoires, pour certaines d'entre elles depuis de nombreuses années, et au regard d'une analyse juridique non stabilisée à ce jour, il est proposé que la Métropole adhère pour l'année 2016 aux associations pour lesquelles la cotisation n'a pas pu être payée à ce jour.

En effet, les pratiques des anciens EPCI étaient variables d'un territoire à un autre, certains redélibérant chaque année sur les adhésions, d'autres prenant une délibération pluri-annuelle. Cette approche différenciée peut ainsi être appliquée à une même association, générant une interprétation variable de l'adhésion de fait de la nouvelle Métropole.

Les montants de cotisation proposés en 2016 sont basés sur les montants attribués par les anciens EPCI en 2015.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_333-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

En conséquence, il est proposé l'adhésion en 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux associations suivantes :

- AIR PACA dont l'objet est de gérer un observatoire relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L220-2 du Code de l'Environnement sur le territoire correspondant à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et elle assure toutes prestations de conseil et/ou de recommandations auprès de tout public pour un montant de cotisation de 472.398 € pour 2016
- Le Réseau PACA 21 dont l'objet est de promouvoir les Chartes de l'Environnement et les Agendas 21 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de cotisation de 13.904 € pour 2016
- Le Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA dont l'objet est d'être un outil de gestion au service des membres du S3PI (État, Collectivités, industriels, associations, experts), permettant la mise en œuvre des actions définies par le Conseil d'Orientation du S3PI (dans les domaines de la qualité de l'air, du bruit et les questions sanitaires, les risques technologiques, les effluents industriels...) pour un montant de cotisation de 10.300 € pour 2016
- L'Observatoire Régional de l'Énergie Climat Air (ORECA) dont l'objet est de récolter les données sur l'Énergie, le Climat et l' Air à l'échelle régionale, les mettre en forme et diffuser ces informations, de lancer des études pour un montant de cotisation de 1.000 € pour 2016
- Le CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs) dont l'objet est de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. Leur activité concerne quatre domaines : l'information préventive, la concertation, la communication et la formation pour un montant de cotisation de 36.375 € pour 2016
- Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB ) dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore pour un montant de cotisation de 2.120 € pour 2016
- l'Association Transports Mobilité Solidarité (TMS) dont l'objet est de développer l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes pour un montant de cotisation de 20.000 € pour 2016
- l'Association WIMOOV dont l'objet est d'aider à la mobilité les publics en situation de fragilité (personnes en situation de handicap, personnes en insertion professionnelle, seniors...) pour un montant de cotisation de 20.000 € pour 2016
- l'Association Forêt Modèle Provence dont l'objet est de mettre en relation sur un même territoire la foresterie, la recherche, l'agriculture, l'exploitation minière, les activités récréatives et d'autres valeurs et intérêts dans un paysage donné pour un montant de cotisation de 1.000 € pour 2016
- Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel Régional de la Sainte Baume dont l'objet est de dynamiser les activités économiques du territoire tout en protégeant les paysages, la nature et en mettant en valeur le patrimoine culturel pour un montant de cotisation de 3.200 € pour 2016

Un tableau récapitulatif ci-après précise le montant à prendre en charge par chaque conseil de territoire au titre de son État Spécial de Territoire.

Début 2017, un travail sera engagé par l'élu de la Métropole délégué à la Stratégie Environnementale, Plan Climat et Prévention des Risques, avec les élus qui auront été désignés pour siéger au sein de ces associations et les Vice-présidents délégués des Conseils de Territoires dans le but de vérifier l'intérêt de continuer à adhérer à ces organismes au titre de la Métropole, d'examiner les montants de cotisation demandés vis-à-vis des avantages procurés par cette adhésion et de redéfinir, si nécessaire, avec les représentants de l'association, leur périmètre d'intervention et les services dont bénéficie la Métropole, la place que prendra la Métropole au sein de sa gouvernance.

Organisme (nom de la structure)	Statut juridique	Objet	Modalités de calcul de la cotisation ou de la participation	Montants versés sur le budget des EPCI en 2015	Montant estimatif global 2015 pour la Métropole	Conseil (s) de Territoire(s) concerné(s) au versement 2016
AIR PACA	Association	... Notamment elle gère un observatoire relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L220-2 du code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle communique publiquement sur les informations issues de ses différents programmes et assure toutes les présentations de conseil et/ou de recommandations auprès de son public...	Calcul au nombre d'habitant avec des seuils en fonction de la population totale.	M P M : 238.772 € CA Pays d'Aix : 89.056 € Aggloprope Prov : 51.969 € SAN Ouest Prov : 38.697 € CAPays Maritimes : 27.700 € Pays d'Aubagne : 23.896 € SOLUN total : 472.338 €	Marseille Prov : 238.772 € Pays d'Aix : 51.969 € Pays Salonnais : 51.969 € SAN Ouest Prov : 38.697 € CAPays Maritimes : 27.700 € Pays d'Aubagne : 23.896 € SOLUN total : 472.338 €	
PACA 21	Association	Promouvoir les chartes de l'environnement et les Agendas 21 en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Part fixe : 100 € et part variable 0,01 € par habitant	M P M : CA Pays d'Aix : 3.750 €	18.100 € SOLUN total : 18.100 €	Marseille Prov : 10.100 € Pays d'Aix : 3.500 € SOLUN total : 13.600 €
SPPPI - Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles - Conseil d'orientation (Energie)	Association gérée par l'Etat	Cette association est un outil de gestion au service du S3PI. Elle assure la gestion, l'organisation, le fonctionnement et l'orientation et du bureau du S3PI PACA. La S3PI est composée de plusieurs collèges (Etat, Collectivités, Industriels, associations, experts), permettant la mise en œuvre de actions définies par son Conseil d'Orientation. Les domaines d'intervention sont : le bruit et les questions sanitaires, les risques technologiques, les effluents industriels.	Une part statutaire en tant que collectivité Une part en tant qu' "entreprise" (gestionnaire d'équipements industriels de gestion de déchets	CA Pays d'Aix : 2.575 € Aggloprope Prov : 2.575 € SAN Ouest Prov : 2.575 € CAPays Maritimes : 2.575 € SOLUN total : 10.300 €	15.000 € SOLUN total : 10.300 €	Pays d'Aix : 2.575 € Pays Salonnais : 2.575 € SAN Ouest Prov : 2.575 € CAPays Maritimes : 2.575 € SOLUN total : 10.300 €
Observatoire Régional de l'Energie, Climat, Air		Charger de récolter les données, sur l'Energie, Climat, Air à l'échelle régionale, les mettre en forme et diffuser ces informations. Peut lancer des études. Dispositif dépendant de Conseil Régional PACA		M P M : 1.000 €		Marseille Prov : 1.000 €
CYPIES	Association	Promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux enjeux majeurs et aider les industriels et les collectivités locales et territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques. Notre activité concerne quatre domaines : l'information préventive, la concertation, la communication, la formation	Au prorata de la population des communes adhérentes au sein de l'intercommunalité	M P M : 7.488 € SAN Ouest Prov : 19.500 € CAPays d'Aix : 12.300 € Aggloprope Prov : 8.540 € SOLUN total : 48.228 €	48.744 €	Marseille Provence : 7.488 € Pays d'Aix : 12.300 € Pays Salonnais : 12.300 € SOLUN total : 32.088 €
CIDB	Association	Ses missions sont d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former les acteurs de la protection de l'environnement sonore.		M P M : 2.000 € CA Pays d'Aix : 120 €		Marseille Prov : 2.000 € Pays d'Aix : 120 €
Transports Mobilité Solidaire	Association	Cette association a pour objet de développer l'accès aux transports et modes alternatifs d'insertion sociale et professionnelle des personnes âgées et isolées, ainsi que des personnes en situation d'isolement.		M P M : 20.000 €		Marseille Prov : 20.000 €
Wimovov	Association	cette association a pour objet d'accompagner tous les publics en situation de fragilité (personnes en situation de handicap, personnes en insertion professionnelle, seniors...) vers une meilleure mobilité.		M P M : 20.000 €		Marseille Prov : 20.000 €
Forêt Modèle Provence	Association	Les Forêts Modèles reposent sur une démarche volontaire qui allie les besoins sociaux, culturels et économiques des collectivités locales à la durabilité à long terme de ces vastes paysages. L'association met en relation sur un même territoire la foresterie, la recherche, l'agriculture, l'exploitation minière, les activités récréatives et d'autres valeurs et intérêts dans un paysage donné.		M P M : 1.000 €		Marseille Prov : 1.000 €
Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel Régional de la Sainte Baume	Syndicat mixte	Le syndicat mixte a pour objet de dynamiser les activités économiques du territoire tout en préservant les paysages, la nature et en mettant en valeur le patrimoine culturel		M P M : 3.200 €		Marseille Prov : 3.200 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_333-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les actions des associations et autres organismes représentent un intérêt manifeste pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Qu'il convient d'autoriser le règlement des cotisations au titre de l'exercice 2016.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées les adhésions de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux associations suivantes ainsi que le règlement des cotisations 2016 :

- AIR PACA pour un montant de cotisation de 472.398 €
- Réseau PACA 21 pour un montant de cotisation de 13.904 €
- Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles (S3PI) PACA pour un montant de cotisation de 10.300 €
- Observatoire Régional de l'Énergie Climat Air (ORECA) pour un montant de cotisation de 1.000 €
- CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs) pour un montant de cotisation de 36.375 €
- Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB ) pour un montant de cotisation de 2.120 €
- l'Association Transports Mobilité Solidarité (TMS) pour un montant de cotisation de 20.000 € pour 2016
- l'Association WIMOOV pour un montant de cotisation de 20.000 € pour 2016

- l'Association Forêt Modèle Provence pour un montant de cotisation de 1.000 € pour 2016
- Le Syndicat mixte de préfiguration du du Parc naturel Régional de la Sainte Baume pour un montant de cotisation de 3.200 € pour 2016

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - États Spéciaux des différents territoires.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie Environnementale, Plan Climat,  
Prévention des Risques

Alexandre GALLESE

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2016**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_333-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016